

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**DU GRAND GUERET**

**Extrait**

**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-trois, seize novembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Auditorium de la Bibliothèque Multimédia du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 10/11/2023

**Etaient présents** : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. François VALLES, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote** : Mme Marie-Line GEOFFRE à Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL

**Etaient excusés** : Mme Mireille FAYARD, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Ludvine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 38

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 6

**Nombre de membres excusés :** 11

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participants pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 44

**Secrétaire de séance :** Alex AUCOUTURIER

**CREATION DE POSTE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

**Rapporteur :** M. Alex AUCOUTURIER

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture  
023-260034825-20231116-295-23-DE  
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé.

Par délibération en date du 23 février dernier (n° 21/23), le Conseil Communautaire a acté le projet de création d'un poste administratif à temps complet, afin de palier l'arrêt de la convention de mise à disposition de service de la Ville de Guéret, auprès du Service Bureau d'Etudes.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette décision, et tenant compte du profil de la personne retenue à l'issue de la procédure de recrutement, il convient désormais de compléter le tableau des effectifs, en proposant la création de poste telle que suit :

Intitulé du poste	Grade	Quotité	Date d'effet
Assistante administrative	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	01/01/2024

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'autoriser la création du poste susvisé au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- d'autoriser M. le Président à effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Creuse,
- d'autoriser M. le Président à nommer l'agent sur ledit poste,
- de préciser que l'agent percevra la rémunération et le régime indemnitaire correspondant à ses grade et statut,
- d'indiquer que les crédits nécessaires seront imputés au chapitre 012,
- d'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Alex AUCOUTURIER

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20231116-295-23-DE  
Date de réception préfecture : 24/11/2023